



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

SESSION 2009

U4 - ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Durée : 2 h – Coefficient : 2

Aucun document autre que le sujet n'est autorisé.

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.
Le sujet comporte 4 pages, numérotées de 1/4 à 4/4.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants :

DOSSIER 1 :	Économie d'entreprise	6 points	page 2
DOSSIER 2 :	Droit	7 points	page 3
DOSSIER 3 :	Gestion	7 points	page 4

CODE ÉPREUVE : ADECOGE	EXAMEN : BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR		SPÉCIALITÉ : AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL
SESSION 2009	SUJET	ÉPREUVE : U4 - ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE	Calculatrice autorisée : oui
Durée : 2 h	Coefficient : 2	SUJET N° 13ED09	Page : 1/4

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

DOSSIER 1 : ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

L'enseigne Les Briconautes étend son réseau dans l'hexagone.

Le groupement fondé en 2001 par Philippe Obry, qui a inventé Les Briconautes, à la fois une enseigne et une centrale d'achats fédérant des indépendants du secteur du bricolage, se développe désormais au rythme d'un nouvel adhérent par mois. Il comptabilise aujourd'hui, avec le magasin Les Briconautes qu'il vient d'ouvrir à Tulle, 185 unités sous ce panonceau, 25 jardineries Jardinautes et une petite centaine de boutiques diverses rattachées à son groupement. « *L'esprit maison est celui d'un club d'entrepreneurs, explique-t-il, et c'est d'ailleurs le nom de la société gestionnaire de la centrale d'achats : Le Club. L'objectif est de rassembler mes semblables et de les aider dans la progression de leurs affaires, en apportant des services à des gens qui restent avant tout des commerçants libres.* »

Plus souple qu'une franchise

Au sommet de ces prestations, la communication, reliée à l'enseigne et à l'image qu'elle porte. La marque possède à cet effet son propre bureau de conception graphique, près de son siège social briviste. Côté approvisionnement, Le Club achète pour eux auprès des fabricants les produits et les marchandises nécessaires, aux meilleures conditions, pour environ 75 % de leurs besoins, le solde venant des fournisseurs « personnels » des intéressés. Plus souple qu'une franchise, le réseau Les Briconautes n'implique pas de cotisation, de droit d'entrée, d'obligation d'achats minimale, ni de pourcentage sur le chiffre d'affaires annuel à moins d'un million d'euros pour une surface de vente d'un minimum de 700 mètres carrés.

Les Briconautes se répartissent dorénavant sur l'ensemble du territoire français, du Nord à la Martinique en passant par l'Est ou la Nouvelle-Calédonie, avec une forte représentation dans leur berceau limousin. Les objectifs d'ouverture pour les mois à venir - Perros-Guirrec (22), Tréguier (22), Vivonne (86) et Montmoreau (16) – confirment la cadence mensuelle, qui sera suivie en 2009.

Le réseau, dont le chiffre d'affaires, depuis cinq ans, croît de 10 % à 15 % selon les années, doit dépasser en 2008 les 500 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 10 %), avec plus de 2300 salariés.

Les Echos du vendredi 25 et samedi 26 juillet 2008. Jean-Pierre Gourvest.

Travail à faire	
1.1	Définir les quatre mots ou expressions soulignés dans le texte : enseigne, franchise, marque, chiffre d'affaires.
1.2	Exposer les composantes de la stratégie de développement de l'enseigne Les Briconautes.
1.3	Exposer l'avantage que représente la méthode utilisée pour les membres du Club par rapport à une franchise traditionnelle et sa conséquence.

DOSSIER 2 : DROIT

La Poste condamnée aux Prud'hommes

Le conseil des Prud'hommes de Mont-de-Marsan a rendu sa décision, hier, dans l'affaire qui oppose une factrice employée en CDD à La Poste. Les juges ont donné raison à la jeune femme, Manon Dabadie, et requalifié son contrat en CDI à compter du 12 novembre 2007. La Poste a été condamnée à lui verser 6 795 euros d'indemnités et de dommages et intérêts et déboutée de ses demandes.

Elle travaillait à côté de celle qu'elle remplaçait.

Le 15 octobre 2007, Manon Dabadie signait son septième CDD avec La Poste. Ce dernier contrat, dont l'échéance avait été fixée au 10 novembre, avait pour objet le remplacement temporaire d'une factrice, en arrêt maladie, au bureau de Saint-Pierre-du-Mont.

Mais voilà, deux jours à peine après avoir commencé sa mission, Manon Dabadie se retrouvait à travailler aux côtés de celle qu'elle était justement censée remplacer. De plus, aucun autre salarié n'était absent à cette période. « Manon Dabadie exerçait donc un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise », insistait son défenseur, le délégué CGT Gilles Baudonne, lors de l'audience du 19 mars.

« Nous ne pouvions rompre le contrat de Manon Dabadie. Un contrat dont le terme a été fixé précisément doit être respecté, sauf "cas de force majeure". Le retour d'un employé en arrêt maladie ne constituant pas un tel cas, Mme Dabadie doit être déboutée », avait alors plaidé le conseil de La Poste.

L'argumentaire n'a pas convaincu les juges consulaires. Lesquels « proposent » également dans leur décision la réintégration de l'ancienne salariée dans la société. Les Prud'hommes ne pouvant « ordonner » une telle mesure, La Poste peut donc s'y soustraire. Mais l'entreprise devra dès lors licencier l'employée désormais en CDI. Et lui verser des indemnités à la mesure de ce contrat.

Extrait de « Sud-Ouest » du 29 mai 2008

Travail à faire	
2.1	Quels sont les modes de représentation des salariés dans l'entreprise ?
2.2	Expliquez le rôle du conseil des Prud'hommes et donnez sa composition.
2.3	En utilisant l'article de Sud-Ouest, expliquez les raisons pour lesquelles Manon Dabadie s'est adressée aux Prud'hommes.
2.4	Quelles sont les voies de recours après la décision rendue par le conseil des Prud'hommes ?

DOSSIER 3 : GESTION

Toute information calculée devra être justifiée.

L'entreprise AGENOUEST vous communique les renseignements suivants :

Exercice 2008

Chiffres d'affaires	1 000 000 € HT
Charges variables	530 000 €
Charges fixes	370 000 €

Les opérations sont soumises au taux de TVA de 19.6%.
Le montant de la TVA déductible au cours de l'exercice est de 74 480 €.

Exercice 2009

Prévision d'une augmentation du chiffre d'affaires de 12 %.
Acquisition d'un matériel entraînant une augmentation des charges fixes de 30 000 €.
Le taux des charges variables est ramené à 45 % du chiffre d'affaires.

C.R.D.P.

75, cours Alsace et Lorraine
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 01 56 70

Travail à faire	
3.1	Définir et calculer le résultat pour l'année 2008.
3.2	Déterminer le montant de la TVA décaissée en 2008.
3.3	Calculer le seuil de rentabilité pour 2008. À quelle date est-il atteint sachant que l'activité est répartie régulièrement sur toute l'année (12 mois de 30 jours).
3.4	Déterminer le seuil de rentabilité prévisible pour 2009.